

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 10 juin 2024, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 6 juin 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **11** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre – BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime – CERBINO BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - GRANDGAUD Sélim-Thomas – HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc – MOULIN Dominique - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme COURT Sylvie à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M DEJY Guillaume à M LANOE Loïc
M DU PONTAVICE Quentin à Mme CERBINO BARBEROUX Sylvie
Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme CHIAPPONI Marina
Mme FEUTRIER Lucie à M BERARD Maxime
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN
M GARCIN Aurélien à M GRANGAUD Sélim-Thomas
Mme PICHET Catherine à M CHARPIOT François

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Ressources Humaines – Création d'un Comité Social Territorial

N°20240610-01

Rapporteur : Madame Le Maire

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Par délibération n°20231212-01 en date du 12 décembre 2023, le conseil municipal a acté la date du 10 décembre 2024 pour les élections des représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial de la commune de Guillestre.

Les organisations syndicales ont été consultées le lundi 8 avril 2024 sur les sujets suivants :

- Le nombre de représentants titulaires et suppléants pour les représentants de la collectivité,
- Le nombre de représentants titulaires et suppléants pour les représentants du personnel,
- Le recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité,

- Le maintien du paritarisme numérique entre le collège des représentants du personnel et le collège des représentants de la collectivité,
- La création d'un Comité Social Territorial « simple », sans la formation facultative spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ;

CONSIDERANT que les effectifs constatés au 1^{er} janvier 2024 de ville de Guillestre s'élève à 55 agents ;

VU le CGCT ;

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L.251-5 à L.251-10 ;

VU la délibération n°201212-01 du 12 décembre 2023 actant la création d'un CST au sein des effectifs de la Ville de Guillestre et fixant la date des élections au 10 décembre 2024

VU l'avis du Comité Social Territorial réuni en séance le 16 mai 2024 ;

VU l'avis du bureau municipal du 3 juin 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de la création d'un Comité Social Territorial compétent pour les agents de la commune de Guillestre ;
- **FIXE** le nombre de représentants du personnel titulaire au sein du Comité Social Territorial à 3 ;
- **MAINTIENT** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires à savoir 3 ;
- **AUTORISE** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 juin 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 13 juin 2024

Publié le : 13 juin 2024

